



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20200225-2020_014_V2-DE

N°2020/014

**OBJET : REVENTE DES BRIQUES ALIMENTAIRES ISSUES
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
(SORTE 5.03 OU PCC)
– ADHÉSION À LA GARANTIE DE REPRISE OPTION
FILIÈRES AVEC REVIPAC**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 18 février 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 février 2020

Le 25 février de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. CLAVERIE
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/014

**OBJET : REVENTE DES BRIQUES ALIMENTAIRES ISSUES
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
(SORTE 5.03 OU PCC)
– ADHÉSION À LA GARANTIE DE REPRISE OPTION
FILIÈRES AVEC REVIPAC**

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20200225-2020_014_V2-DE

Vu la loi du 15 juillet 1975 relative à la gestion des déchets indiquant que « Tout producteur ou détenteur de déchets a l'obligation de les éliminer dans des conditions conformes à la législation, n'engendrant pas d'effets préjudiciables à l'environnement »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-3,

Vu le Contrat pour l'action et la performance (CAP 2022) Barème F signé le 23 janvier 2018 avec l'éco-organisme CITEO (ex Eco-Emballages),

Vu la délibération n° 2019/174 concernant la convention de création du groupement de revente des matériaux issus des collectes sélectives concernant l'USTOM et les Communautés de Communes de Convergence-Garonne, Jalle-Eau Bourde et Montesquieu,

Considérant les résultats de l'analyse des offres par la commission d'attribution dudit groupement de revente réunie le 17 décembre 2019,

Considérant l'intérêt environnemental et financier que revêt la revente des matériaux issus des collectes séparatives,

Considérant que la société REVIPAC reprend déjà les cartons et cartonnettes de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Lors de la commission d'attribution du groupement de revente réunie le 17 décembre 2019, les 4 collectivités adhérentes ont décidé d'adhérer à la garantie de reprise « option filières » proposées par Citeo pour la reprise des briques alimentaires (appelée techniquement la sorte 5.03 ou PCC-papiers cartons complexés).

Aucune offre provenant des opérateurs des fédérations n'a été réceptionnée sur ce type d'emballages.

REVIPAC, filière CITEO dédiée à la reprise des ELA (Emballages Liquides Alimentaires), est donc à ce jour une filière possible pour la reprise, le rachat et le recyclage des ELA.

Cette société reprend depuis 2019 les cartons issus des collectes séparatives de la CCM (sorte PCNC - papiers cartons non complexés en 5.02 issus de la collecte sélective et 1.05 issus des déchèteries).

Aussi, afin d'assurer la continuité de la reprise de ces matériaux en 2020, la CCM s'engagera avec la société REVIPAC pour la reprise des PCC jusqu'à la fin du contrat CITEO le 31/12/2022.

Le prix de reprise est un prix fixe de 10€/t (prix national).



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20200225-2020_014_V2-DE

N°2020/014

**OBJET : REVENTE DES BRIQUES ALIMENTAIRES ISSUES
DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
(SORTE 5.03 OU PCC)
– ADHÉSION À LA GARANTIE DE REPRISE OPTION
FILIÈRES AVEC REVIPAC**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le contrat de reprise « option filières » pour le 5.03 PCC et tous documents afférents,
- Autorise le Président à mener toutes actions permettant de mettre en œuvre la présente délibération,
- Prévoit l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait à Martillac, le 25 février 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement